



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 NOVEMBRE 2019**

PRESENTS : Louis LAUDUN, Jean-Pierre COMTE, Claude WICART, Marie-José NOËL, Benoît CASSAN, Léon AUBERT, , Vincent BLANC, Gilles COUTTON, Henri DUYN, Jean-Yves MEIGNEN, Rose MEUNIER, Isabelle OUDOT, Bernard RENIET.

EXCUSEE : Pamela BARRET.

ABSENT :

1. Ancien tracé de la Route Départementale 18 au lieu-dit de l'Eyrouse – classement du domaine public dans le domaine privé communal.

L'assemblée décide à l'unanimité de classer dans le domaine privé de la commune l'ancien tracé de la RD 18 au lieu-dit l'Eyrouse.

2. Travaux sur le clocher Saint-Jean – modification de la délibération 2019-11.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de modifier la délibération 2019-11 et de solliciter une aide financière au Conseil Départemental car le syndicat des Villages et Cités de Caractère ne subventionne plus les communes.

3. Renouvellement de la convention d'occupation de la place des halles couvertes par le restaurant La Palette – fixation du tarif.

Les élus décident à la majorité (Gilles Coutton vote contre) de renouveler pour une période de 6 ans la convention d'occupation de la place des halles couvertes par le restaurant La Palette, chaque année du 1^{er} mai au 31 août, pour un loyer de 150 € par mois d'occupation effective.

4. Rapport d'activité 2018 de la Communauté des Communes Haute Provence Pays de Banon (CCHPPB).

L'assemblée délibérante prend acte du rapport d'activité 2018 de la Communauté des Communes Haute Provence Pays de Banon.

5. Rapport sur le prix et la qualité du service des déchets ménagers pour l'exercice 2018.

L'assemblée délibérante prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service des déchets ménagers pour l'exercice 2018.

6. Rapport d'activité du service public d'assainissement non collectif 2018.

L'assemblée délibérante prend acte du rapport d'activité du service public d'assainissement non collectif 2018.

7. Travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Cheyran – demande de subvention au titre de la DETR.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la DETR pour financer les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Cheyran dont les travaux sont estimés à 219 648 € HT.

8. Vente de chemins ruraux – fixation du prix de vente et autorisation à donner au Maire de signer l'acte de vente.

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de reporter cette affaire à une prochaine séance afin de proposer à l'intéressé un échange de chemins.

9. Dématérialisation de l'envoi des données d'état civil – autorisation à donner au maire de signer la convention.

Les élus décident à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention pour la dématérialisation de l'envoi

des données d'état civil.

10. Aménagement de sécurisation de la RD 18 en traversée du village – modification de la délibération 2019-73.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la délibération 2019-73 portant sur l'aménagement de sécurisation de la RD 18 en traversée du village et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour un montant de 96 747,20 € HT.

11. Aménagement de sécurisation de la RD 18 en traversée du village – modification de la délibération 2019-74.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la délibération 2019-74 portant sur l'aménagement de sécurisation de la RD 18 en traversée du village et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour un montant de 96 747,20 € HT.

12. Budget principal – autorisation à donner au Maire, pour le budget 2020, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019.

Les élus autorisent à l'unanimité le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019, soit 329 907 €.

13. Budget annexe eau & assainissement – autorisation à donner au Maire, pour le budget 2020, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019.

Les élus autorisent à l'unanimité le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019, soit 85 884 €.

14. Budget principal – décision modificative.

Les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité la décision modificative présentée afin de réajuster les comptes en section d'investissement.

Fait à Simiane la Rotonde, le 12 novembre 2019.

Le Maire, Louis LAUDUN

